

Secteur d'emplois du Plateau Est

Portrait sommaire de la mobilité et de la circulation

Le secteur d'emplois du Plateau Est jouit d'une situation géographique centrale, au cœur du réseau artériel montréalais. Globalement, il est davantage orienté vers l'usage de l'automobile, étant situé plutôt à l'écart des grands réseaux de transport collectif et présentant peu d'attraits pour la marche. Cela se traduit également par une offre en stationnement plus élevée qu'ailleurs dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Historiquement marqué par la présence des voies ferrées, à laquelle il doit une large part de son développement, le secteur n'en bénéficie plus. Les trains ne font qu'y passer, reliant le port de Montréal à une fréquence moyenne de 2 à 4 passages par jour, pouvant aller jusqu'à 10 à certaines périodes de l'année. Aujourd'hui, les voies ferrées constituent plutôt un obstacle majeur, qui vient ponctuer le territoire de contraintes à la mobilité et à la circulation.

Transport automobile, camionnage et stationnement

Réseau artériel

(Cartes 1.1. et 1.2)

Le secteur d'emplois du Plateau Est est traversé, dans l'axe nord-sud, par 4 artères, soit les avenues Papineau et De Lorimier, ainsi que la rue D'Iberville, qui se dédouble avec la rue Frontenac à la hauteur de l'avenue du Mont-Royal Est. Dans l'axe est-ouest, il est traversé par 2 artères, soit le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Sherbrooke Est.

Ces rues à fort débit de véhicules (15 000 à plus de 30 000 par jour) permettent un lien rapide avec le pont Jacques-Cartier au sud et l'autoroute métropolitaine (autoroute 40) au nord. De plus, avec les rues Rachel Est et Masson, elles constituent les seules traverses des voies ferrées permettant d'accéder à l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

Réseau de camionnage

(Carte 2)

Le secteur d'emplois du Plateau Est est traversé par d'importantes voies de transit de camionnage dans l'axe nord-sud, où les camions et les véhicules-outils sont permis en tout temps, soit l'avenue Papineau et les rues D'Iberville et Frontenac. Ce camionnage est également permis sur les tronçons des rues Rachel Est et Hogan, où se concentre un certain nombre de commerces lourds et d'industries légères.

La route de camionnage est également permise de jour, mais interdite de 19 h à 7 h, sur certains axes est-ouest du secteur d'emplois du Plateau Est : la rue Sherbrooke Est, l'avenue du Mont-Royal Est, le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Masson. Elle dessert aussi les impasses des rues De Bordeaux et des Érables, au nord de la rue Masson.

Pour sa part, la livraison par camions est permise dans toutes les rues locales, mais doit s'effectuer de jour seulement, entre 8 h et 21 h.

Par ailleurs, les viaducs Papineau, De Lorimier et Saint-Joseph, sous les voies ferrées, ont une hauteur de passage limitée à 4,15 mètres, ce qui ne permet pas aux camions les plus hauts de passer.

Sens des rues

(Carte 3)

Alors que les grandes artères sont généralement à double sens, la très grande majorité des rues du secteur d'emplois du Plateau Est sont à sens unique, principalement les rues locales situées dans l'axe nord-sud. C'est également le cas de la rue D'Iberville, à partir de son embranchement avec la rue Frontenac, tout juste au nord de l'avenue du Mont-Royal Est.

Certaines rues changent de sens par endroits afin d'en limiter l'achalandage ou pour répondre à des problématiques locales. Par exemple, l'avenue des Érables change de sens à la hauteur de la rue Gilford, alors qu'il est impossible d'accéder à la rue Hogan directement à partir de la rue Rachel Est.

Par ailleurs, en raison de la présence des voies ferrées, plusieurs rues se terminent en impasse au nord de la rue Masson.

Stationnement

(Cartes 4 et 5)

Dans le secteur d'emplois du Plateau Est, les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) sont concentrées aux interfaces entre le milieu résidentiel, d'une part, et les institutions et les activités commerciales et industrielles, d'autre part, soit aux environs de la rue Masson, des rues Franchère et Chapleau, ainsi que de la rue Rachel Est. Les parties du territoire davantage industrielles, notamment aux abords des rues D'Iberville, Frontenac et Hogan, permettent le stationnement sur rue sans de telles restrictions.

Dans le secteur d'emplois du Plateau Est, la plupart des espaces extérieurs résiduels ou vacants non voués à l'entreposage extérieur (matériaux ou véhicules pour vente) sont occupés à des fins de stationnement privé pour les employés et les clients des commerces, des industries et des institutions qu'ils desservent. Les plus grands, soit ceux du Journal de Montréal (au 4545, rue Frontenac) et du 5000, rue D'Iberville (au sud du boulevard Saint-Joseph Est), comptent plus de 300 unités de stationnement chacun.

Transport collectif

Réseau de métro et d'autobus

(Cartes 6.1 et 6.2)

Les stations de métro sont absentes du territoire du secteur d'emplois du Plateau Est. Les stations de métro Laurier et Mont-Royal de la ligne orange sont à environ 15 à 25 minutes de marche vers l'ouest, alors que les stations de métro Frontenac et Préfontaine de la ligne verte sont à une dizaine de minutes de marche des environs de la rue Rachel Est, dans la partie sud du secteur, mais en bas de la côte Sherbrooke, qui constitue ainsi un obstacle à leur accessibilité.

Le secteur d'emplois du Plateau Est est cependant desservi, dans sa partie nord, par la ligne d'autobus Express 427 en voie réservée sur le boulevard Saint-Joseph, qui permet de rejoindre la station de métro Laurier et le centre-ville par une fréquence de passage inférieure à 10 minutes en période de pointe. Les lignes 45 sur l'avenue Papineau et 97 sur l'avenue du Mont-Royal font également partie du réseau « 10 minutes max » dans le sens de la pointe, alors que la ligne 24 sur la rue Sherbrooke en fait partie de 6 h à 21 h. En dehors des heures de pointe ou dans les sens inverses de la pointe, ainsi que pendant la fin de semaine, la fréquence des autobus est plus faible.

Quatre lignes d'autobus de nuit desservent le secteur d'emplois du Plateau Est, soit sur l'avenue du Mont-Royal (368), sur la rue Sherbrooke (364 et 356) et sur les rues D'Iberville et Frontenac (357).

Autopartage et taxi

(Carte 7)

Le secteur d'emplois du Plateau Est compte plus d'une douzaine de stationnements réservés à l'autopartage, opérés par Communauto, répartis sur son territoire ou dans ses environs. Les entreprises Auto-mobile et Car2go desservent aussi le territoire. Deux postes de taxi se trouvent également à proximité, au coin de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Messier et au coin de la rue Marie-Anne Est et de la rue Fullum.

Transport actif

Réseau cyclable

(Cartes 8.1 et 8.2)

Le secteur d'emplois du Plateau Est est traversé par la piste cyclable de la rue Rachel Est, très achalandée, alors que les rues Fullum, Gilford, Masson, De Bordeaux et Chabot permettent la circulation à vélo sur une bande cyclable ou une chaussée désignée, partagée entre les cyclistes et les automobilistes. Une piste cyclable borde également les voies ferrées, du côté de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, à l'ouest du viaduc de la rue Masson. Elle constitue une section du projet de véloroute qui traversera l'île de Montréal dans l'axe nord-sud, reliant Laval à la piste cyclable Notre-Dame.

Par ailleurs, les environs du secteur d'emplois du Plateau Est sont pourvus d'une demi-douzaine de stations de vélos en libre-service BIXI.

Marche

La trame de rue traditionnelle du Plateau-Mont-Royal, ponctuée de ruelles et de parcs, favorise les déplacements à pied. Cependant, dans le secteur d'emplois du Plateau Est, le recours à la marche pour les déplacements est freiné par la présence de nombreuses frontières physiques (grandes artères, bâtiments de grand gabarit, aires de stationnement clôturées, etc.) et par son enclavement. Notamment, des passages illégaux sont observés à de nombreux endroits du corridor des voies ferrées.

Le secteur d'emplois du Plateau Est est également ponctué de zones inhospitalières pour les piétons (grandes artères, viaducs, etc.). L'étroitesse des trottoirs par rapport à la vitesse des véhicules, le faible niveau de verdissement et l'absence d'une continuité dans le bâti sont autant d'exemples d'éléments qui n'encouragent pas la marche.

Liste des cartes

Carte 1.1	Réseau artériel – Région
Carte 1.2	Réseau artériel – Secteur
Carte 2	Réseau de camionnage – Secteur
Carte 3	Sens des rues – Secteur
Carte 4	Zones de SRRR – Secteur
Carte 5	Stationnement hors rue – Secteur
Carte 6.1	Réseau de métro et d'autobus – Région (carte STM)
Carte 6.2	Réseau de métro et d'autobus – Secteur
Carte 7	Stationnements pour autopartage et postes de taxi – Secteur
Carte 8.1	Réseau cyclable – Région
Carte 8.2	Réseau cyclable – Secteur

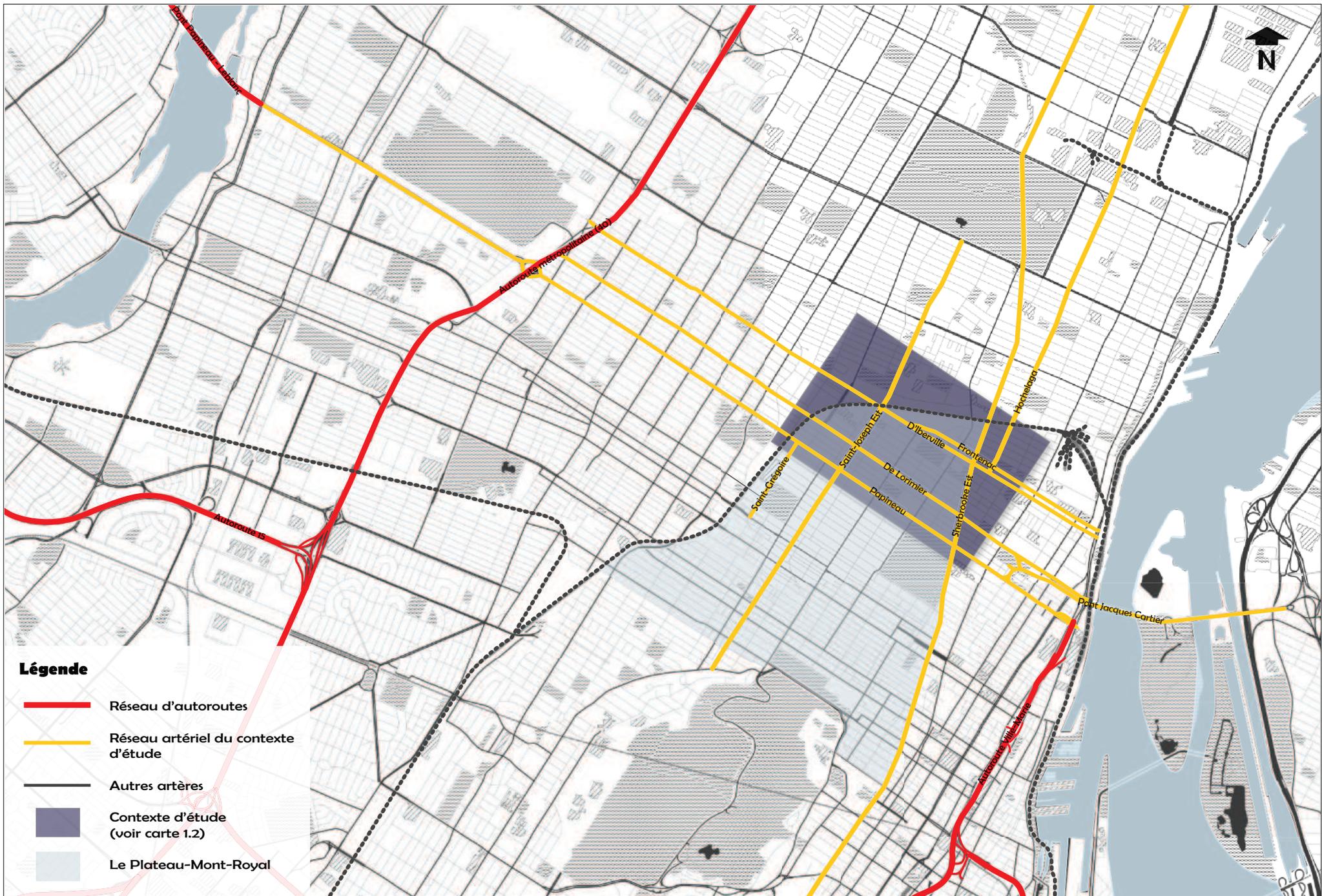
Stéphane Morin

Conseiller en planification

Ève Gagnon-Levert

Stagiaire en urbanisme

9 juillet 2014



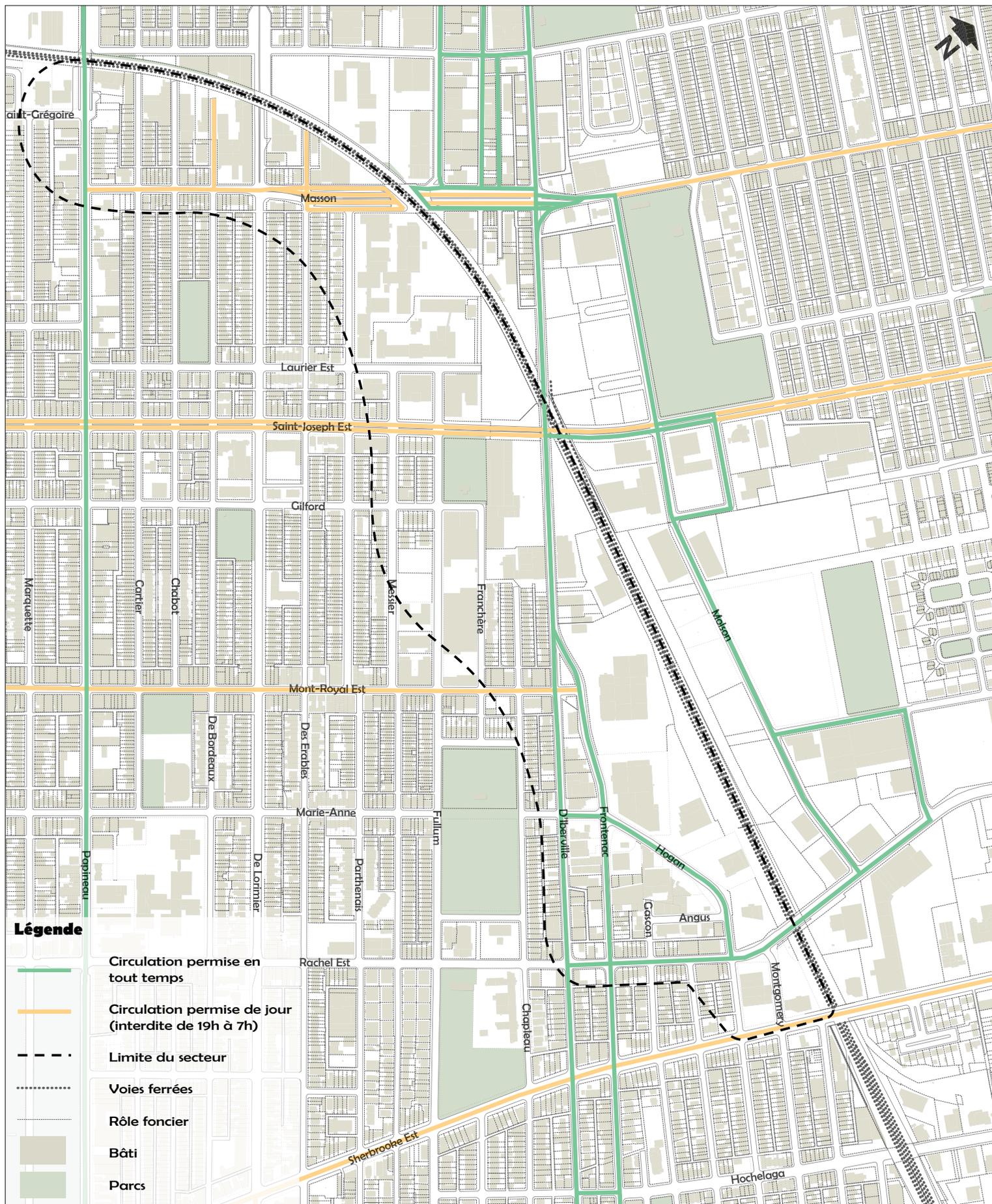
Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 1.1 | Réseau artériel - Région

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Direction des transports, Ville de Montréal



Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 1.2 | Réseau artériel - Secteur

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal



Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 2 | Réseau de camionnage - Secteur

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Direction des transports, Ville de Montréal

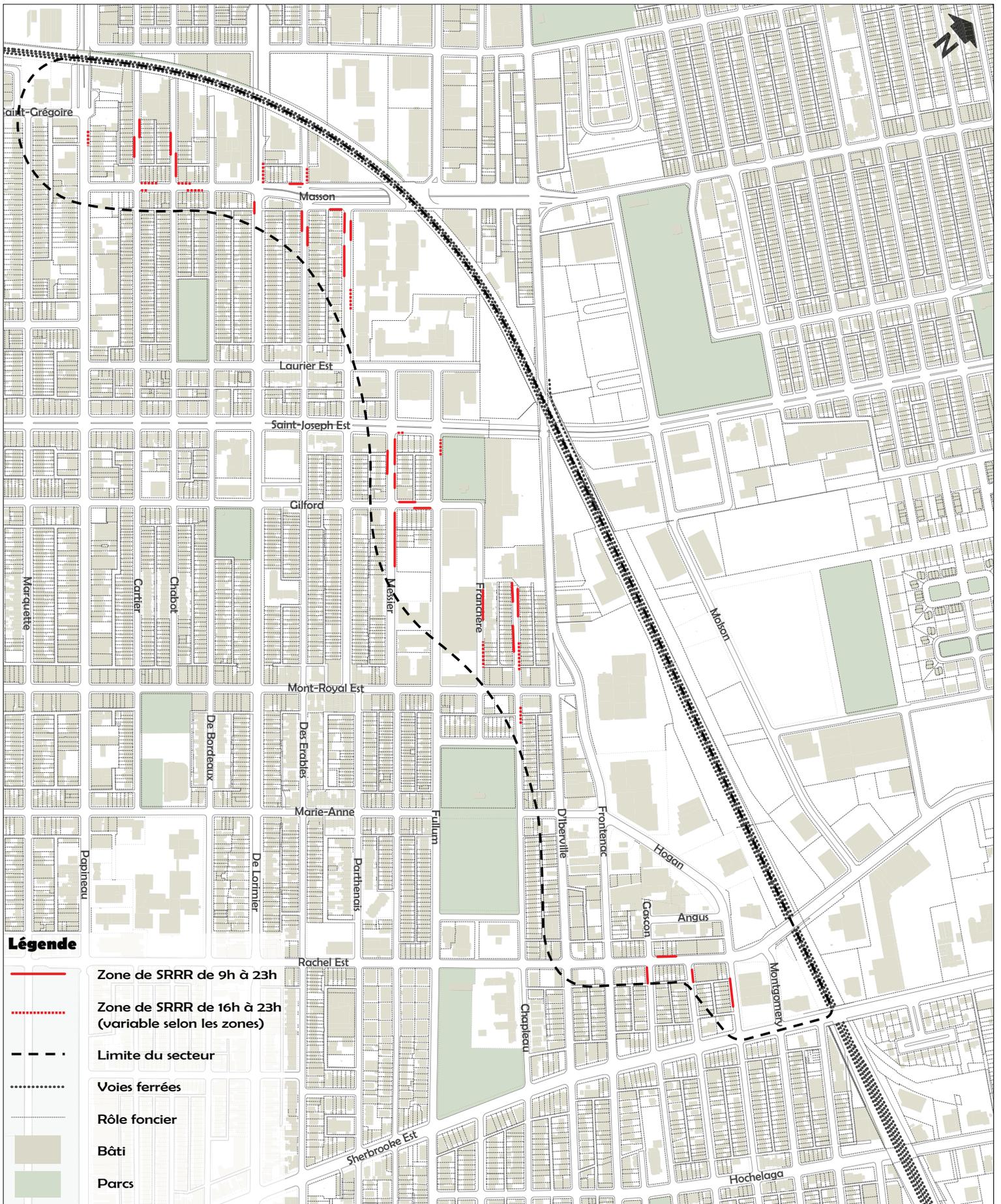


Secteur d'emplois du Plateau Est

Carte 3 | Sens des rues - Secteur

Le Plateau-Mont-Royal





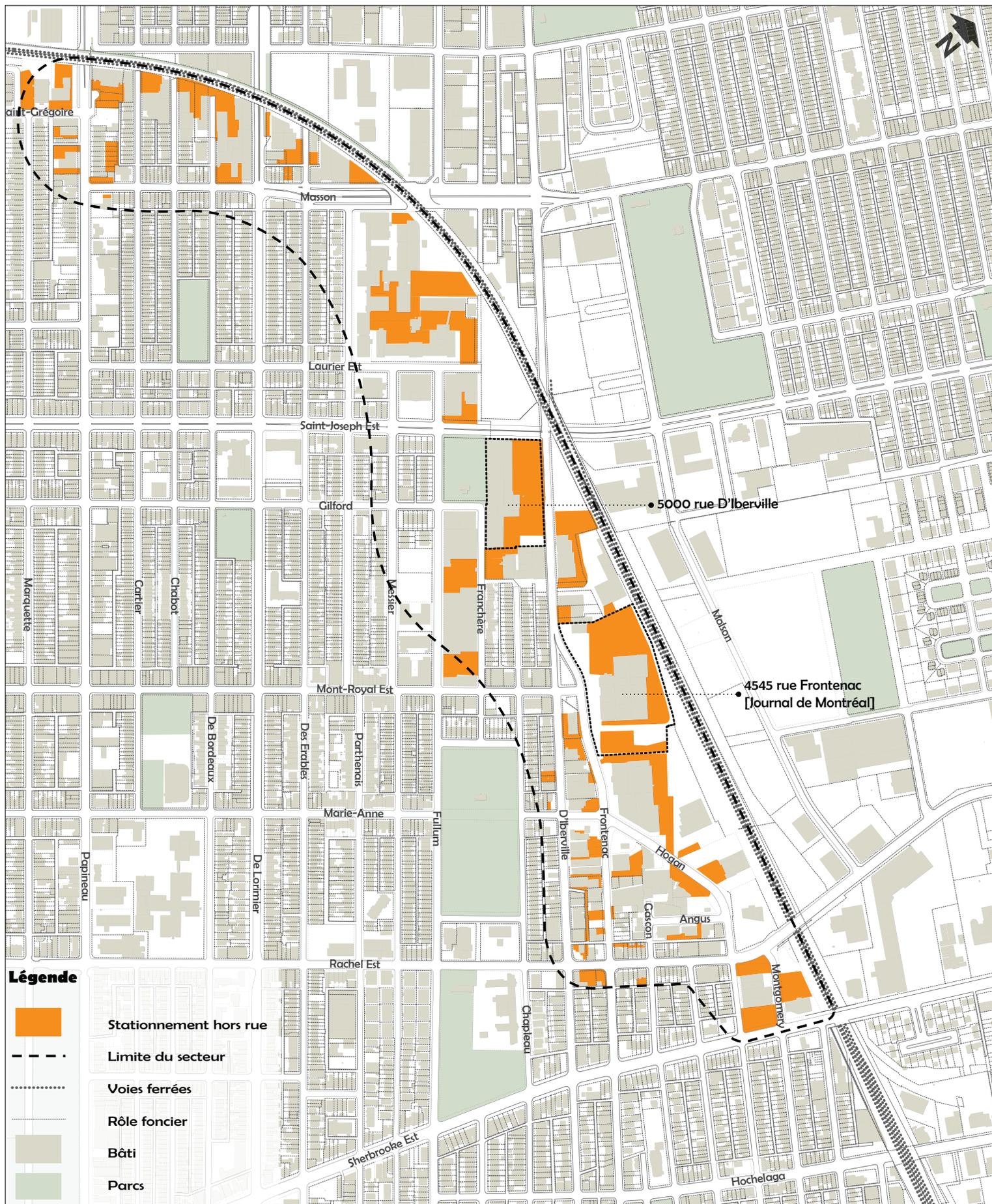
Légende

- Zone de SRRR de 9h à 23h
- ⋯ Zone de SRRR de 16h à 23h (variable selon les zones)
- - - Limite du secteur
- ⋯ Voies ferrées
- ▭ Rôle foncier
- ▭ Bâti
- ▭ Parcs

Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 4 | Zones SRRR - Secteur



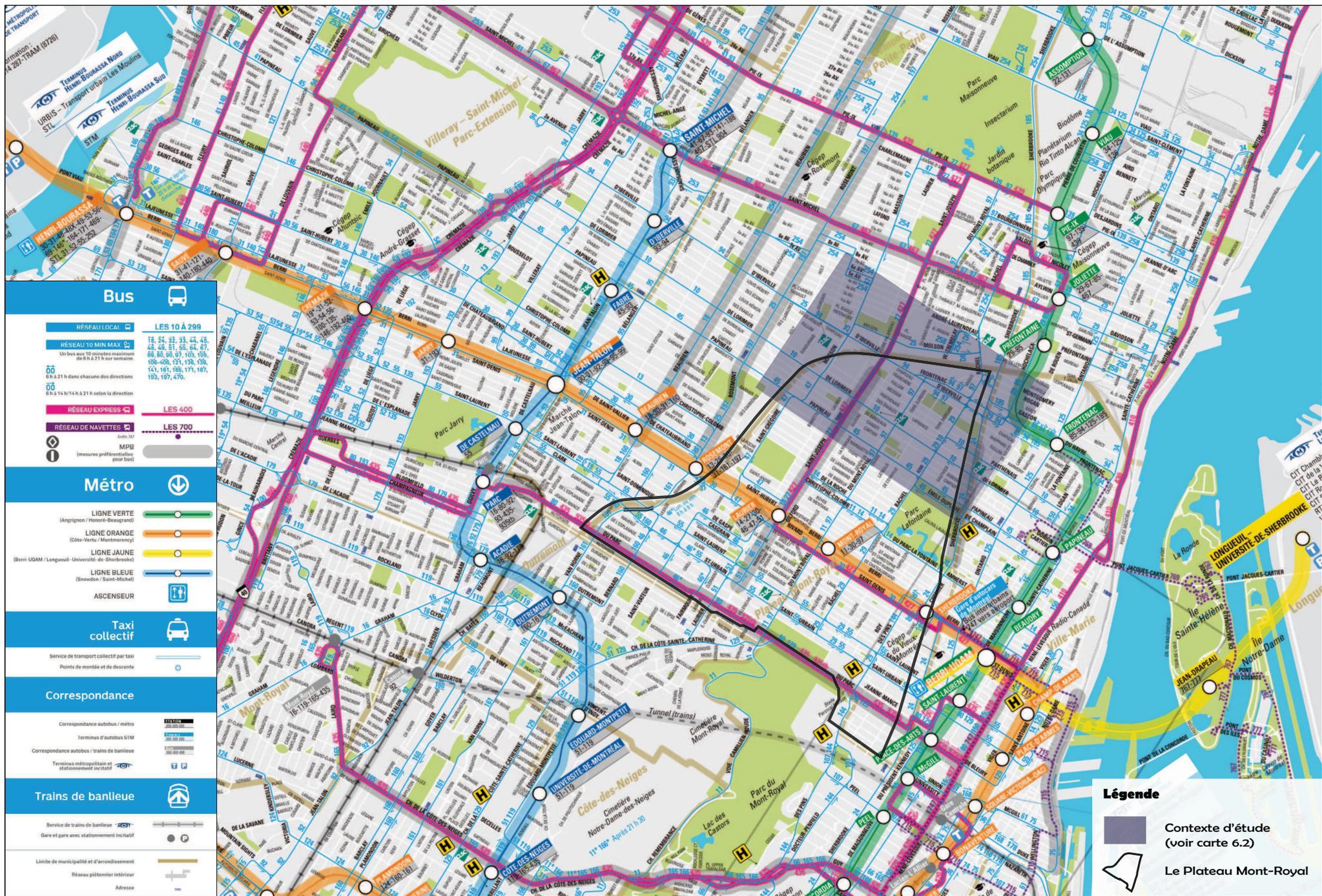
Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal



Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 5 | Stationnement hors rue - Secteur

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Arrondissement Le Plateau Mont-Royal



Bus

RÉSEAU LOCAL LES 10 À 299

RÉSEAU 10 MIN MAX LES 30 À 100
Un bus tous les 10 minutes maximum de 8 h à 21 h sur semaine.

RÉSEAU EXPRESS LES 400

RÉSEAU DE NAVETTES LES 700

MPB (mesures préférentielles pour bus)

Métro

LIGNE VERTÉ (Anglin / Honoré-Beaugrand)

LIGNE ORANGE (Côte-Vertu / Montmorency)

LIGNE JAUNE (Boni UGAM / Longueuil - Université de Sherbrooke)

LIGNE BLEUE (Émulation / Saint-Michel)

ASCENSEUR

Taxi collectif

Service de transport collectif par taxi
Points de montée et de descente

Correspondance

Correspondance autobus / métro

Terminals d'autobus STM

Correspondance autobus / trains de banlieue

Terminals métropolitain et stationnement incitatif

Trains de banlieue

Service de trains de banlieue

Gare et gare avec stationnement incitatif

Limite de municipalité et d'arrondissement

Réseau piétonnier intérieur

Adresse

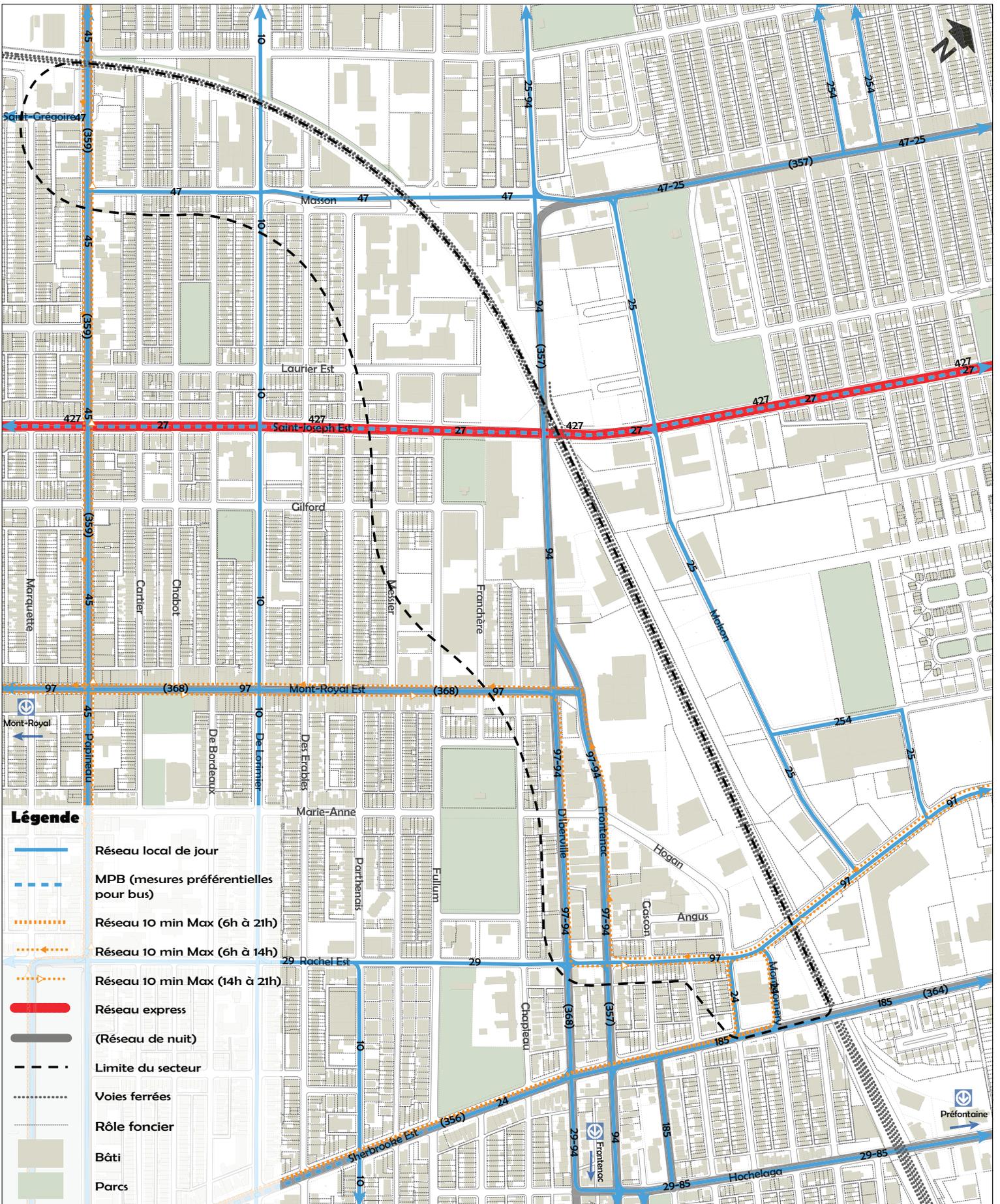
Légende

Contexte d'étude (voir carte 6.2)

Le Plateau Mont-Royal

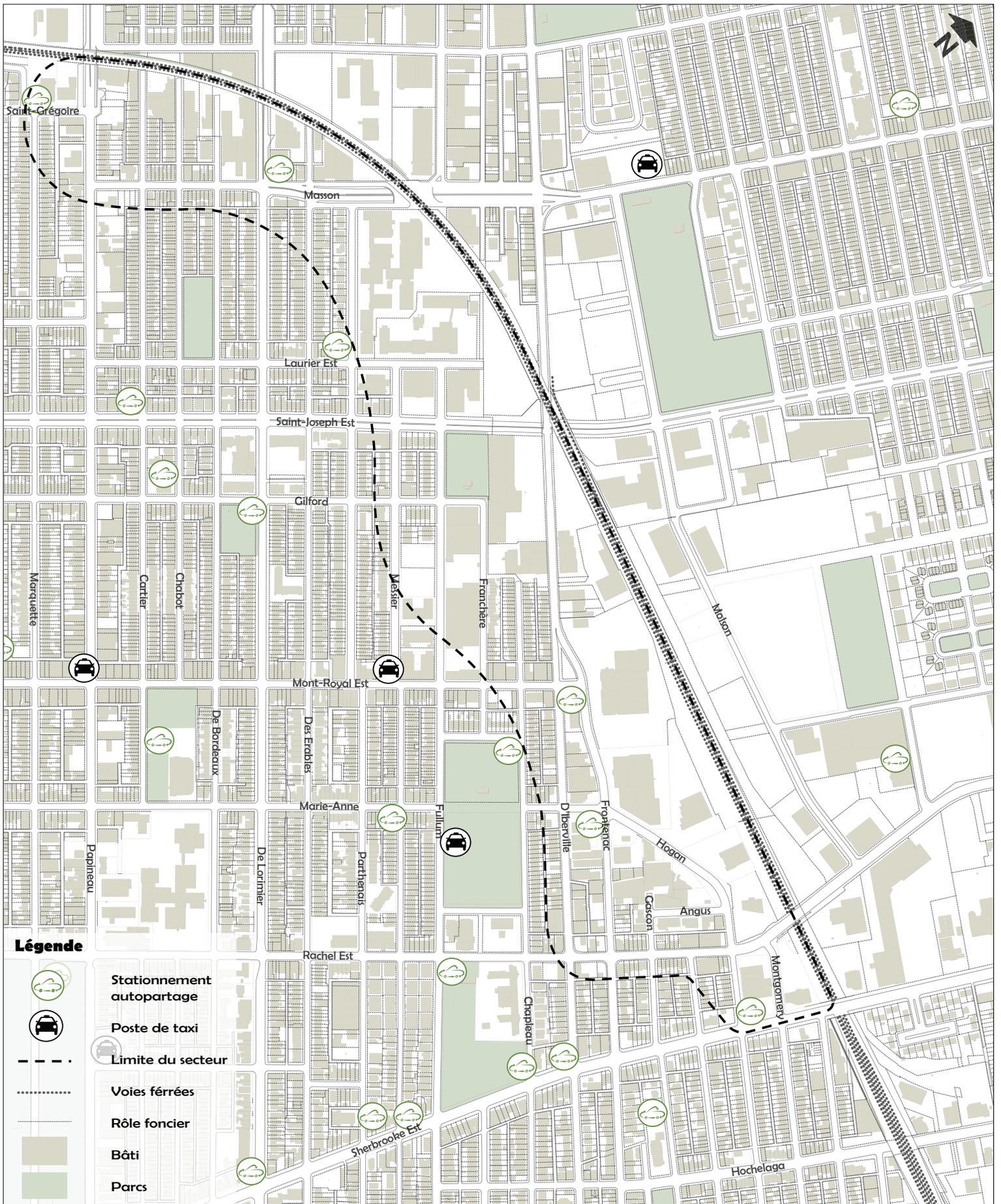
Secteur d'emplois du Plateau Est
Carte 6.1 | Réseau de métro et d'autobus - Région

Sources: STM | Société de transport de Montréal, 2014



Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 6.2 | Réseau de métro et d'autobus - Secteur

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: STM | Société de transport de Montréal



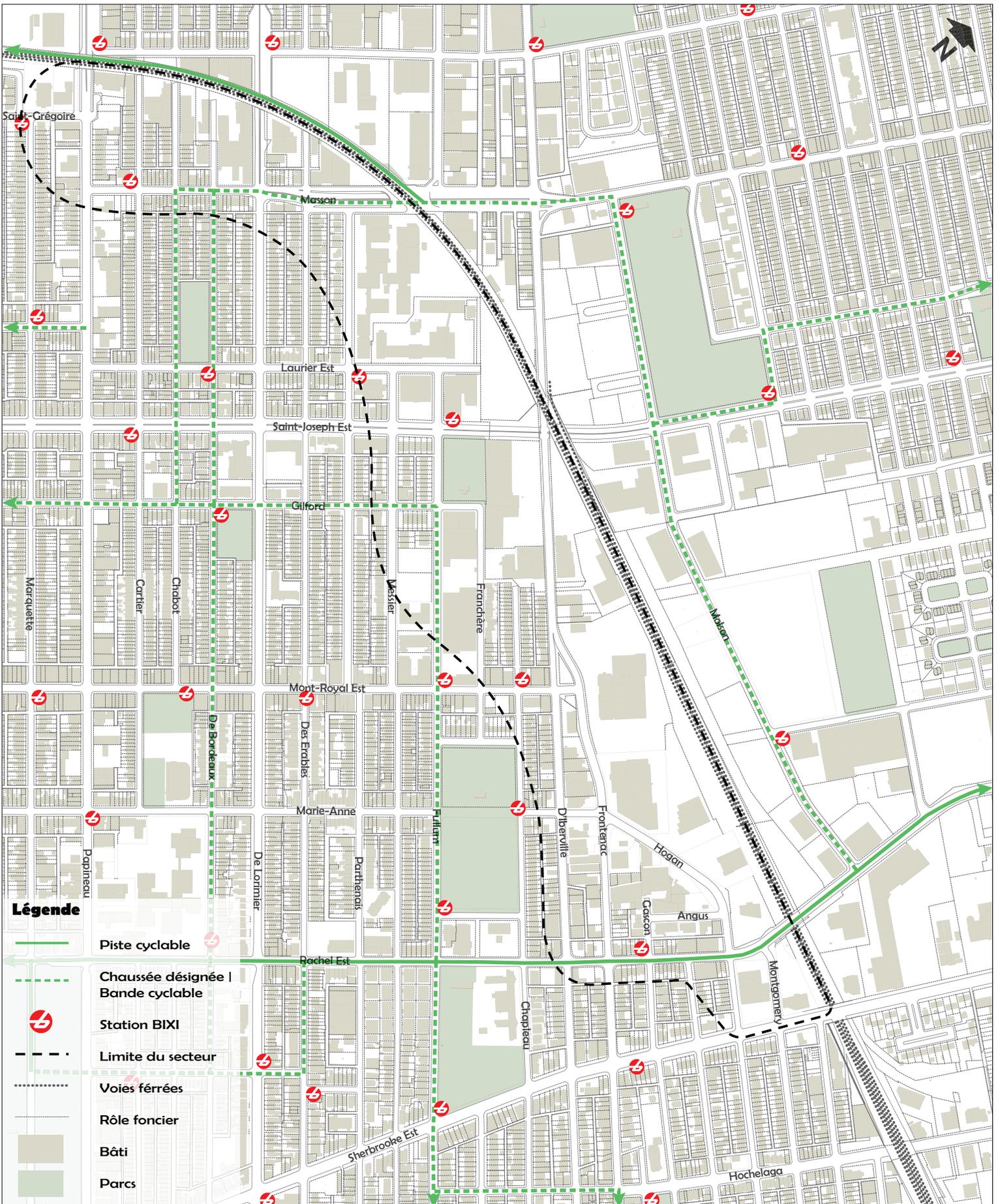
Secteur d'emplois du Plateau Est

Carte 7| Stationnements pour autopartage et postes de taxi - Secteur

Le Plateau-Mont-Royal



Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Bureau du taxi de Montréal | Communauto



Secteur d'emplois du Plateau Est
 Carte 8.2 | Réseau cyclable - Secteur

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Sources: D.D.T. Le Plateau-Mont-Royal, Juin 2014
 Données: Direction des transports, Ville de Montréal